

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

*Séance du 11 mai 2023*

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 30 (dont 2  
procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 4

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET :**

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

**ASSURANCE  
« DOMMAGES  
AUX BIENS »**

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - O. ROYER – C. MAGNAUD - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - JP. RAYMOND - R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – P. BONNET - J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**MARCHE 21WG141  
LOT 1**

formant la majorité des membres en exercice.

**AVENANT N°2**

Absent avant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à M. Jean-Claude BRAT - M. Patrick SEROR à M. Frédéric AGUILERA

Rendue exécutoire :

Absents excusés :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 15 MAI 2023

Mmes et M. M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - M. MORGAND - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Publiée ou notifiée le :  
15 MAI 2023

Mmes et MM. – F. SZYPULA - S. BAUD – P. COLAS – F. GONZALES - B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – C. DUMONT - C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2194-1, L2194-2, L2194-3 et LR2194-1 à LR2194-9,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n°3 du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021 approuvant l'attribution du marché d'assurance 21WG141 comme suit :

- **lot 1 « dommages aux biens » attribué à GRAS SAVOYE** (devenu Willis Towers Watson/WTW depuis la signature du marché) en tant que courtier (164, avenue Jean Jaurès – 69364 Lyon Cedex 07) avec GROUPAMA RHONE ALPES

AUVERGNE (50, rue de Saint Cyr - 69009 Lyon) comme compagnie d'assurances apéritrice (apérition à 100%), pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et une prime prévisionnelle de 330 616,68 € TTC au titre de l'année 2022,

- **lot 2 « cyber risques » également attribué à GRAS SAVOYE** en tant que courtier (164, Avenue Jean Jaurès – 69 364 Lyon cedex 07) avec GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE (50 rue de Saint-Cyr – 69009 Lyon) comme compagnie d'assurances apéritrice, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et une prime prévisionnelle de 4 980 € TTC au titre de l'année 2022,

Considérant l'avenant n°1 en date du 15 juillet 2022 ayant pour objet une extension de garantie « Multi-risques Expositions » au lot 1 pour un coût de 1 560 € TTC par an et une franchise de 1 500 € par sinistre,

Considérant la proposition d'avenant n°2 en date du 1<sup>er</sup> mars au lot1, pour mettre à jour la superficie développée au 31 décembre 2022 et la porter à 182 422 m<sup>2</sup> (base 2021 :192 219 m<sup>2</sup>) avec les caractéristiques suivantes :

- taux TTC 2023 : 1,8899 €/m<sup>2</sup> (taux TTC 2022 : 1,72 €/m<sup>2</sup>)
- indice FFB 2023 : 1135,50 (indice FFB 2022 : 1033,40)
- majoration technique appliquée pour 2023 : 1,1%, justifiée par Groupama par la forte dégradation de la sinistralité du contrat (principalement consécutive à l'évènement grêle de juin 2022),

Considérant que cette mise à jour porte la cotisation au titre de l'année 2023 à 379 235,27 €TTC, après indexation,

**Propose au Bureau Communautaire :**

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2, ci-annexé, au lot 1 « dommages aux biens » du marché n°21WG141 tel qu'exposé ci-dessus,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

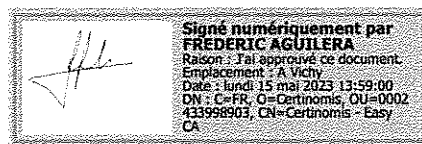
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 11 mai 2023.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,





**Groupama**  
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

**AVENANT ANNUEL SUR CONTRAT  
DOMMAGES AUX BIENS**

CA VICHY COMMUNAUTE  
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
BP 92956  
03209 VICHY CEDEX

Référence à rappeler

Compte tiers : 385812101

Souscripteur : 42199953

Exercice : 2023

N° de contrat 0004

**DOMMAGES AUX BIENS**

Nouvelle surface développée au 31/12/2022

Année de souscription

Taux TTC 2022

Indice 2022

Indice 2023

Taux TTC 2023

Majoration technique

Cotisation TTC après indexation

182 422	m2
2021	
1,7200	€/m2
1033,4	
1135,5	
1,8899	€/m2
1,1000	
379 235,27	€

**TOTAL COTISATION TTC**

**379 235,27 €**

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions, tant générales que particulières du contrat.

Fait à Lyon le 01/03/2023 en 2 exemplaires,

L'assuré

Pour Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Groupama Rhône-Alpes Auvergne  
50 rue de St-Cyr - 69009 LYON

Damien JUHASZ  
Conseiller clientèle collectivités

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2023 -

Objet de l'acte : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS - MARCHÉ 21WG141 LOT 1 -  
AVENANT N° 2

.....  
Date de décision: 11/05/2023

Date de réception de l'accusé 15/05/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 11mai2023\_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230511-11mai2023\_4-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 4.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230511-11MAI2023\_4-DE-1-1\_1.pdf )